

20150410-Re_Rencontre-avec-le-Juge-des-tutelles-du-9-avril-2015-38769466.txt
Sujet : Re: Rencontre avec le Juge des tutelles du 9 avril 2015
De : valerie partouche <mailto:yyy>
Date : 10/04/2015 07:58
Pour : Patrice CHASSAING <mailto:xxx>

Monsieur,

J'ai noté vos observations.

Je demeure dans l'attente de l'arrêt de la Cour d'Appel qui devait intervenir le 7 avril 2015.

Je ne manquerai pas de vous le transmettre à réception.

Salutations distinguées.

Maître Valérie PARTOUCHE
Avocat à la Cour
Barreau du Val de Marne
15, rue Pierre Curie
94450 Limeil-Brévannes
Tél. : 01.45.99.53.37

De : Patrice CHASSAING <mailto:xxx>
À : Maître Valérie PARTOUCHE <mailto:yyy>; Maître AVOCAT N°2 <mailto:ooo>
Envoyé le : Vendredi 10 avril 2015 7h09
Objet : Rencontre avec le Juge des tutelles du 9 avril 2015

Chers Maîtres,

Je vous écris une fois de plus un courrier en commun pour vous faire un point sur mon rendez-vous du 9 avril 2015 avec le juge des tutelles (et vice-président du T.I. de Lagny-sur-Marne).

Tout d'abord je tiens à remercier Maître Partouche pour son travail sur la tutelle de ma mère Mme Maria Edite CHASSAING, et qui voit sa mission se terminer avec la décision de la cours d'appel de Paris.

Je vous résume donc les propos du juge des tutelles :

il est en possession d'une expertise du Dr Vigne (http://etablisements.hopital.fr/annuaire_service.php?id=3428) qui est accablant sur l'état de santé psychologique de Mme CHASSAING. J'ai une fois de plus désapprouvé cette position et confirmé que l'utilisation des médicaments du psychisme sont catastrophiques sur des personnes de cette âge (73 ans) sommairement, cette expertise interdit un retour à domicile, explique que Mme CHASSAING s'exprime beaucoup en Portugais, qu'elle est incapable d'exprimer ses volontés (?) et qu'il y aurait des tranches de sa mémoire qui auraient disparus

il a eu des retours par mails et par courriers d'accusation sur mon comportement dans l'hospital et sur des médecins qui disaient que mon site Aïmons-les (<http://cause.i.am.online.fr/>) relevait de la diffamation et me menaçait de poursuites judiciaires. Il est vrai que Mme CHASSAING courrait et répondait très vite sur les vidéos qui sont en ligne.

j'ai demandé à avoir des copies de tous ces éléments mais il semble que ce n'est pas possible, je ne pourrai que les consulter sur place

Je lui ai réitéré notre position :

Mme CHASSAING ne voulait pas des médicaments, elle voulait partir du service hospitalier en ma compagnie

La santé de Mme CHASSAING est mise en danger par ce service de l'hospital de Marne-la-Vallée

que je continue à demander les respect des libertés et volontés de Mme CHASSAING, qu'elle veut voir de la famille au Portugal, que je tenais à m'occuper d'elle, que j'ai demandé à la reprendre à domicile et que l'on doit trouver toutes solutions pour éviter une hospitalisation en EHPAD ou maison de

20150410-Re_Rencontre-avec-le-Juge-des-tutelles-du-9-avril-2015-38769466.txt
retraité

que parmi les démarches que j'ai effectuées, j'ai écrits au Procureur de la République, ainsi qu'au contrôleur des prisons.

Mr le juge des tutelles s'est prononcé de cette manière (en supposant que cela sera suivi d'actes):

il ne souhaite pas me retirer la tutelle
il semble que l'hospital ne peut continuer à héberger(?) Mme CHASSAING
en l'état des conclusions des médecins, le retour à domicile ne peut être
enviagé
à ces égards, il souhaite que je rencontre une personne du milieu associatif
pour trouver une nouvelle solution d'hébergement

Vous souhaitant bonne réception.

Cordialement.

--

Mr Patrice CHASSAING
9 RUE ALBERT JACQUARD
94450 LIMEIL-BREVANNES

Tél Port. : 06 22 85 36 71
Courriel : mailto:xxx